



Le Conseil canadien du porc reconnaît l'annonce concernant Carbadox, faite par Santé Canada

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 10 août 2000

(Ottawa, ON) — À la suite de l'annonce faite plus tôt aujourd'hui par Santé Canada de l'ordonnance de «cessation de vente» du médicament vétérinaire Carbadox, le Conseil canadien du porc (CCP) demande une fois encore aux producteurs de porcs du pays de chercher des traitements de substitution, pendant que Santé Canada continue d'étudier le médicament et son utilisation chez des animaux destinés à l'alimentation.

Dans l'annonce de ce jour, Santé Canada a indiqué que l'ordonnance de cessation de vente s'appuie sur un récent examen scientifique du médicament utilisé pour traiter la dysenterie chez les porcs.

Le président du CCP, Edouard Asnong, estime qu'il est absolument nécessaire de prendre toutes les mesures appropriées afin de garantir la qualité et la salubrité constantes du porc canadien. «Nous comprenons que Santé Canada effectue une étude approfondie du Carbadox et de son utilisation chez les animaux destinés à l'alimentation», a-t-il déclaré.

Santé Canada va poursuivre l'examen du Carbadox dans le cadre du processus de réglementation. Jusqu'à ce que celui-ci soit terminé, les producteurs de porcs devraient consulter leur vétérinaire praticien ou d'autres spécialistes de la santé animale, au sujet de solutions de rechange à l'emploi du Carbadox.

«Les producteurs se fient à la compétence de Santé Canada pour garantir que les produits homologués pour leur utilisation sont sûrs et efficaces, d'ajouter E. Asnong. Nous devons faire en sorte que les producteurs aient à leur disposition des médicaments afin d'assurer la santé et le bien-être de leurs animaux, tout en maintenant aussi le statut sanitaire de réputation internationale du troupeau.»

Dans ce but, le CCP a lancé en 1998 le programme d'Assurance de la qualité canadienne (AQC[®]) pour la salubrité des aliments à la ferme. Actuellement, 7 000 producteurs de porcs dans l'ensemble du pays sont inscrits au programme d'AQC[®]. En suivant ce programme, les producteurs canadiens peuvent garantir aux consommateurs locaux et mondiaux qu'ils suivent les normes les plus élevées qui s'appliquent à la production de porcs. «Le CCP a pour priorité de contribuer à garantir aux Canadiennes et aux Canadiens un produit salubre et sain», de dire E. Asnong.

- 30 -

Rapports avec les médias :

M. Edouard Asnong
Président
Conseil canadien du porc
Tél. : (450) 248-2375

M. Martin Rice
Directeur général
Conseil canadien du porc
Tél. : (613) 236-9239